



Collège Gabrielle-Marie SCCELLIER

BP 70017 - 2, rue Jules Verne

80270 AIRAINES

Tél.: 03.22.29.41.13

Mél : ce.0801510g@ac-amiens.fr

Fax : 03 22 29 23 96



SEJOUR AU SKI

Cahier des charges

Personne publique contractante responsable adjudicatrice du marché :

Collège Gabrielle Marie Scellier

2 rue Jules verne

80270 AIRAINES

Représenté par Monsieur Christophe GODEAU, Principal de l'établissement

Procédure :

Marché à procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics

Objet du marché :

Séjour de 5 jours dans une station de ski, afin les élèves découvrent et apprennent les plaisirs de la montagne en hiver au travers du ski et vivent en collectivité.

Condition impérative à l'exécution du marché :

L'exécution de ce marché est soumise à la condition d'avoir à minima 50 inscriptions. Dans le cas contraire, le marché sera annulé.

Date du voyage :

Une semaine parmi ces dates : Arrivée le dimanche soir, départ le vendredi soir

Du dimanche 5 mars au samedi 11 mars 2023

Du dimanche 12 mars au samedi 18 mars 2023

Du dimanche 19 mars au samedi 25 mars 2023

Participants :

50 élèves à minima (- de 18 ans), élèves de 5ème pour la plupart débutants ,5 groupe de ski + 6 accompagnateurs.

L'effectif définitif sera transmis au plus tard le 3 Octobre 2022

Lieu de Départ et de retour :

Pour des raisons d'accessibilités, le départ et le retour se feront : Place du commandant Seymour
80270 AIRAINES

Lieu du Séjour :

Station avec enneigement probable au regard de la période souhaitée.

Centre d'hébergement au pied des pistes

Utilisation d'une navette pour rejoindre les pistes (si à plus de 500m du lieu d'hébergement et pas plus de 10 minutes de transport).

Prestations :

Transport :

Aller/retour en bus : autocar type grand tourisme avec soute suffisamment grande pour bagages des élèves et accompagnateurs

Hébergement :

Exclusivité du chalet

Hébergement avec douches et sanitaires, proche des pistes

Pension complète : Tous les repas (dîner du dimanche au dîner du vendredi)

Activités :

Pratique du ski matin et après-midi (encadrement assuré par moniteurs ESF), sauf le mercredi matin ou après-midi.

Forfaits pour remontées mécaniques pour chaque participant du lundi matin au vendredi après-midi.

Matériels de ski alpin pour chaque participant (dont casques),

Examen de passage des étoiles effectuées par les moniteurs ESF pour tous les élèves. Médaille fournie pour chaque élève.

Moniteurs de ski agréés, 4 heures par jour (2 le matin, 2 l'après-midi). Une seule séance le mercredi après-midi.

5 groupes de ski sur 5 jours, 2 cours/jour sauf le mercredi matin = 80 h ESF

Le mercredi matin sera consacré au repos ou ski avec les professeurs d'EPS.

Assurances :

Assurance annulation individuelle comprise

Assurance annulation multirisque groupe comprise

Assurance responsabilité civile professionnelle
Garantie des sommes versées en cas d'annulation totale du voyage suite à une directive ministérielle (Confinement, Interdiction de voyages, ...)

Sécurité et règlementation :

Documents à fournir impérativement :

Les organismes doivent fournir : une licence pour les agences de voyage, un agrément de tourisme pour les associations, une habilitation pour les transporteurs, un agrément pour le lieu d'hébergement.

Copie du dernier rapport de visite du bâtiment où les élèves seront hébergés

Copie du dernier contrôle technique pour les véhicules (bus) qui transporteront les élèves.

Formalités et modalités :

Date d'envoi de la publicité : **20/05/2022**

Date limite de réception des candidatures : **30/06/2022**

Modalités de remise des offres : Au service de l'intendance du collège sur l'adresse mail : gest.0801510g@ac-amiens.fr

L'attribution sera publiée sur la plateforme de publication des marchés publics AJI le au plus tard **05/07/2022** et les candidats seront informés s'ils sont retenus ou non par courrier électronique aux adresses qu'ils auront indiquées dans leurs offres.

Les offres doivent impérativement être conformes au cahier des charges, et présenter toutes les prestations demandées.

Les offres sont présentées en Euros (prix TTC), **fermes et définitifs** pour toute la durée du marché.

Le prix sera net et intégrera toutes les charges inhérentes à l'activité du candidat, tant fiscales que de fonctionnement et de gestion.

Examen des offres :

Les offres non conformes au descriptif du marché (cahier des charges ci-dessus) seront éliminées.

Critères de jugement des offres :

Prix : 60 %

Qualité : 40 % (hébergement, restauration, prix estimé par élèves)

L'offre la mieux classée sera retenue.

Si toutes les propositions sont supérieures au prix envisagé par l'établissement, celui-ci se réserve le droit de renoncer au projet.

Documents contractuels :

Le contrat est constitué par les documents énumérés ci-dessous :

Le présent cahier des charges ;

L'offre du candidat telle que retenue par le contractant, qui ne pourra en aucun cas être plus restrictive que le présent cahier des charges.

Paiement :

Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement après réalisation de la prestation ou de la fourniture. Les acomptes seront versés à l'entreprise titulaire du marché en accord avec la réglementation en vigueur.

Le présent cahier des charges, dûment paraphé à chaque page et signé, vaut acte d'engagement, et sera joint à l'offre du candidat.

Est accepté le présent cahier des charges, pour valoir acte d'engagement.

A....., le.....

Signature du candidat/titulaire

(précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Est acceptée l'offre jointe,
Pour valoir acte d'engagement

A Airaines, le

Le Principal